



BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2019

LE BULLETIN MUNICIPAL FAIT PEAU NEUVE !

Nous avons le plaisir de vous présenter une toute nouvelle forme infographique du bulletin municipal (en collaboration avec **Concept C** (www.conceptc.ca) une entreprise d'Amherst). Rappelons que c'est au début des années 90 que celui-ci a été édité pour la première fois. D'une simple feuille imprimée en noir sur blanc, il a évolué en contenu, en images et en couleurs. Le bulletin se veut la référence concernant les dernières nouvelles de la municipalité. Vous pouvez dès maintenant vous inscrire en ligne à notre liste d'envoi automatique, de cette façon, vous ne manquerez rien de nos informations et vous aurez le bulletin en primeur.

1. INONDATIONS DANS LA MUNICIPALITÉ

Durant la fin de semaine du congé de Pâques, la crue des eaux printanières, nous a occasionné de sérieuses inquiétudes. Les mesures d'urgence ont été déclarées au courant de lundi avant-midi le 22 avril. Nous avons été à même de tester le plan des mesures d'urgence entérinées lors du conseil du 11 avril dernier. Une imposante structure de crise a été mise sur pied dans les premières heures suivant le déclenchement des mesures d'urgence.

DANS CE BULLETIN

1. Les inondations
2. Développement économique
3. Sondage
4. Premiers répondants
5. Regroupement pour l'amélioration faunique d'Amherst
6. Matières recyclages
7. Régie intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest
8. Offres d'emplois
9. Règlement sur les lavages de bateaux
10. Histoire de patrimoine
11. Le conseil en bref

MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372

info@municipalite.amherst.qc.ca

124, rue Saint-Louis
Amherst QC J0T 2L0

Le conseil municipal tient à remercier du fond du cœur tous ceux et celles qui de près ou de loin ont contribué pendant l'état d'alerte à assurer la sécurité des personnes et des biens des citoyens de notre municipalité. Nous avons constaté que la générosité de tous les bénévoles provenant non seulement de notre territoire, mais aussi des environs a largement contribué à la bonne marche des opérations. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet épisode lors du prochain bulletin.

Soyez assurés que le conseil ainsi que les employés de la municipalité d'Amherst sympathisent avec tous ceux qui ont été touchés par les inondations et qu'ils peuvent continuer de compter sur nous pour les soutenir jusqu'au rétablissement de la situation.

Voici des liens utiles pour vous guider dans la marche à suivre concernant les inondations, veuillez-vous référer à notre site web et à notre page Facebook pour des communiqués de mise à jour.

- Pour effectuer une demande d'aide financière citoyenne, veuillez visiter le site suivant : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/assistance-financiere-sinistres.html>
- <http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca>

Le maire Jean-Guy Galipeau pour le conseil municipal

Pour toutes les personnes touchées par les inondations, nous vous invitons à contacter les autorités en consultant ce tableau :

INONDATIONS

911 > Urgence

811 > Soutien psychosocial

511 > Conditions routières

1 888 643-2433 > Assistance financière aux sinistrés

1 877 644-4545 > Programmes et services gouvernementaux

urgencequebec.gouv.qc.ca

Carrefour de l'information gouvernementale en situation d'urgence

Québec 



2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Municipalité d'Amherst compte trois noyaux villageois soit le village de Rockway, de Vendée ainsi que de St-Rémi. Alors que le secteur de Vendée est actuellement desservi par une station-essence et un restaurant, tandis que le secteur de St-Rémi bénéficie que des services d'un dépanneur.

La Municipalité souhaite donc déterminer si le marché pouvait accueillir un restaurant et une station-essence dans le secteur de St-Rémi. Cette demande pour ces services étant générés par les résidents permanents, les villégiateurs, les touristes ainsi que les nombreux voyageurs qui empruntent la route 323. Le ministère des Transports estimait en 2017 que 2 900 voitures par jour transigeaient par la route 323. Durant la période estivale, le nombre de véhicules s'élève à 3 700.

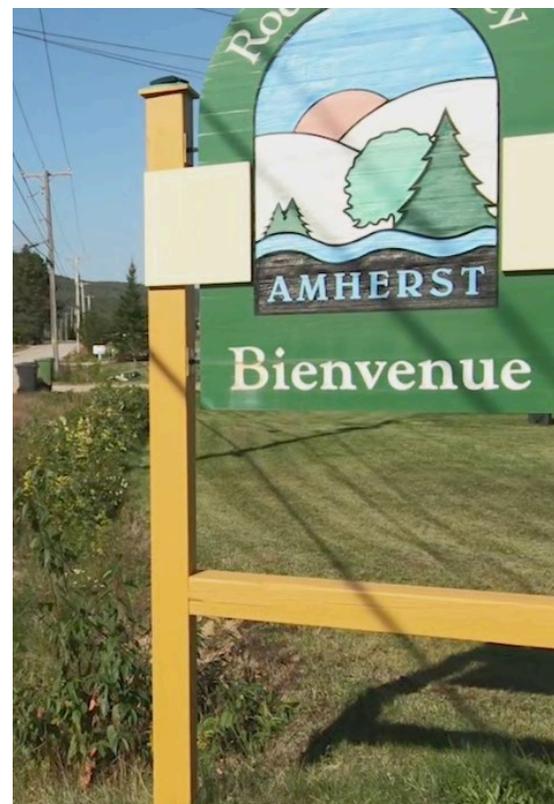
Pour ce faire, la Municipalité a confié le mandat à la firme Groupe Altus Solution de données, pour la réalisation d'une étude de potentiel commercial. La Municipalité a reçu un appui financier de la MRC des Laurentides dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour cette étude.

3. SONDAGE ACTIVITÉS GYMNASÉ

En 2016, les municipalités d'Amherst, Brébeuf et Lac-des-Plages ont développé une entente intermunicipale avec l'école Le Carrefour, située à St-Rémi-d'Amherst, pour un agrandissement d'infrastructures qui a permis de construire un gymnase. Maintenant, nous aimerions développer une offre de services d'activités libres et de cours organisés pour vous.

Nous avons donc élaboré un court sondage d'environ 5 minutes pour connaître vos champs d'intérêt, afin de faciliter l'élaboration d'une programmation intéressante.

Nous vous invitons à vous diriger sur le site internet de la municipalité à www.municipalite.amherst.qc.ca ou sur notre page [Facebook](#) pour accéder au sondage en ligne. Merci de votre collaboration.



CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2019

La municipalité d'Amherst remercie la Fondation Étincelle Tremblant pour le soutien financier accordé au camp de jour pour un animateur qui accompagnera un enfant ayant des besoins particuliers lors de l'été 2019.



4. PREMIERS RÉPONDANTS

Il y a deux éléments essentiels pour répondre aux urgences et assurer un service à la population. D'abord, un système de communication efficace. En ce sens, la municipalité met toute son énergie à trouver une solution aux problématiques de transmission des appels aux pompiers et premiers répondants. Ensuite, il est nécessaire d'avoir les premiers répondants en nombre suffisant. La solution vient des résidents. Il faut davantage de gens impliqués et mobilisés afin de répondre en tout temps aux urgences, et cela ne dépend que de vous. Nous vous attendons en grand nombre. Il en manque une douzaine au minimum, de tous les secteurs.



Nous vous invitons à vous inscrire auprès de Mme Mylène Charlebois au (819) 681-3372, poste 5214 ou par courriel à : mcharlebois@municipalite.amherst.qc.ca

Nous vous contacterons ensuite pour plus d'informations.

Nous avons besoin d'intervenants le jour, le soir, la nuit et la fin de semaine.

Bienvenu aux retraités!

Yves Duval
Directeur, Services des premiers répondants
Conseiller municipal district 6





5. REGROUPEMENT POUR L'AMÉLIORATION FAUNIQUE D'AMHERST (RAFA)

La mission du RAFA est de mettre en place des projets pour aider la faune, les milieux halieutiques et de faire découvrir à la relève les bienfaits de mère Nature.

Le 15 juin prochain, de 10h00 à 15h00, le RAFA invite les jeunes de moins de 15 ans, à venir profiter d'une journée de pêche gratuite à l'ancien réservoir d'eau de la Municipalité d'Amherst, situé à l'extrémité du chemin de l'Aqueduc. Pour l'occasion, des truites seront ensemencées, afin de promouvoir la pêche auprès de jeunes. Des bénévoles seront sur place pour aider les enfants. Hot-dogs et breuvages seront offerts gratuitement aux participants et un permis de pêche valide jusqu'à 18 ans leur sera remis.

Prix de présence. Places limitées. Inscription obligatoire (nom et âge) par courriel à : info1rafa@gmail.com . Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

6. MATIÈRES RECYCLABLES : LES ÉCOCENTRES AU SERVICE DES ICI



Dans la foulée des problèmes de collecte des matières résiduelles que connaissent présentement les institutions, commerces et industries (ICI) du territoire, la MRC des Laurentides rappelle que les ICI peuvent apporter leurs matières recyclables gratuitement dans tous les écocentres municipaux et régionaux, avec preuve d'adresse sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Concrètement, les ICI peuvent y apporter le papier, le carton, les emballages et les contenants de plastique, les articles de métal ainsi que les contenants et bouteilles de verre. Il est important que les boîtes de carton ainsi que le polystyrène (styromousse) et plastique #6 soient séparées des autres types de matières recyclables.

Les ICI intéressés peuvent visiter le www.traindeviedurable.com pour connaître les adresses et heures d'ouverture des écocentres de la MRC des Laurentides.

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC DE RÉCUPÉRATION



AIDE-MÉMOIRE

PAPIER ET CARTON

- Journaux, circulaires, revues, dépliants
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Livres sans couvertures ni reliures, annuaires téléphoniques
- Papier déchiqueté (dans un sac de plastique transparent)
- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'oeufs (carton, plastique)
- Cartons de lait et de jus à pignon
- Contenants multicouches (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- Tous les contenants, bouteilles, bouchons et couvercles de plastique sur lesquels on retrouve le ruban de Möbius ainsi que le numéro
- Bouchons et couvercles
- Sacs de plastique qui s'étirent et pellicules d'emballage (disposés dans un sac noué)



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Bouchons
- Couvercles
- Papier et assiettes d'aluminium
- Canettes de boissons diverses, consignées ou non
- Petits articles en métal (cintres, chaudrons, moules à gâteau, etc.)



VERRE

- Bouteilles et contenants alimentaires peu importe la couleur
- Bouteilles de vin et de bières, consignées ou non



MATIÈRES REFUSÉES

- Tous les emballages SANS ruban de Möbius : sacs de croustilles, de céréales, de craquelins, barres tendres et grignotines, etc.
- Tous les emballages avec un numéro  : barquettes de styromousse, couvercles à café, ustensiles en plastique, etc.

7. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST (RIMRO)

Trois mois déjà se sont passés et la RIMRO continue son implantation et son rodage pour la collecte des matières résiduelles sur le territoire des municipalités d'Amherst, d'Arundel, de Brébeuf, d'Huberdeau et de Montcalm.

Nous avons déjà une bonne collaboration des citoyens dans le bon positionnement des bacs, et nous vous en remercions grandement.

Dès la mi-avril nous aurons deux nouveaux camions conformément à notre entente avec le fournisseur. Ces camions vont nous mettre à la fine pointe de la technologie dans ce domaine.

Nous sommes toujours à la recherche d'un chauffeur à temps partiel pour l'été, consultez l'offre d'emploi ci-jointe.

Nous vous reviendrons prochainement avec les informations concernant l'arrivée des bacs bruns. D'ici là, bon été à toutes et tous !

Mario Lortie,
Secrétaire - Trésorier

Téléphone : 819-681-3372 #5219
Télécopieur : 819-687-8430
Courriel: inspecteuradj@municipalite.amherst.qc.ca



**Régie
Intermunicipale
des Matières Résiduelles de l'Ouest**
124 rue Saint-Louis, Amherst, Québec, J0T 2L0



OFFRE D'EMPLOI

CHAUFFEUR DE CAMION AVEC BRAS ARTICULÉ

Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest

La nouvelle régie inter municipale pour la collecte des matières résiduelles qui dessert Amherst, Arundel, Brébeuf, Huberdeau et Montcalm est à la recherche d'un chauffeur-opérateur de camion.

TYPE DE POSTE

Temps partiel - Saisonnier

EXIGENCES

- Détenir un permis de conduire de classe 3
- Expérience dans la collecte des matières résiduelles (un atout)

Vêtements de travail fournis
Régime de retraite
Salaire de départ : 21.57 \$ / heure
Basé à Saint-Rémi d'Amherst

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 5 mars 2019 avant 16h30 à l'attention de Mario Lortie par courriel à : inspecteuradj@municipalite.amherst.qc.ca



8. PATROUILLEUR NAUTIQUE

La Municipalité d'Amherst est à la recherche d'une personne pour pourvoir un poste saisonnier de patrouilleur nautique et préposé au lavage des embarcations.

Sous l'autorité et la supervision du directeur général adjoint, le patrouilleur nautique aura comme tâches principales :

- De faire respecter les règlements régissant l'accès aux lacs ;
- D'agir de façon préventive et éducative en informant les plaisanciers sur les règles de la sécurité nautique ;
- De faire respecter la réglementation sur les bandes riveraines ;
- D'assurer la sécurité des berges et des zones de baignade ;
- D'effectuer toutes autres tâches exigées par son supérieur immédiat.

Exigences

- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Détenir un permis de conduire du Québec valide avec la classe 5 ;
- Détenir une carte de conducteur d'embarcation nautique valide ;
- Détenir un casier judiciaire vierge et en fournir la preuve sur demande.

De plus, le candidat devra :

- Avoir de l'entregent et aimer travailler avec le public ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Être ponctuel ;
- Avoir l'esprit d'équipe ;
- Avoir le souci du travail bien fait ;
- Être en mesure d'assurer sa propre sécurité. Pour ce faire, utiliser les équipements de sécurité nécessaires en tout temps et appliquer rigoureusement les méthodes de travail prescrites ;
- Être disponible pour travailler les soirs et les fins de semaine ;
- Être disponible pour travailler en heure supplémentaire à l'occasion.

Atout

- Être capable de manœuvrer un véhicule avec remorque dans des espaces restreints ;
- Posséder une formation en RCR ;
- Avoir une bonne connaissance du Guide de sécurité nautique de Transports Canada.

Horaire de travail

L'horaire de travail est établi sur une période de 7 jours avec 2 jours de congé successifs et sur une plage horaire de 8 heures.

Conditions salariales

Selon les conditions déjà établies par la Municipalité.

Durée de l'emploi

De la mi-juin à la mi-août

Informations générales :

- La forme masculine employée dans le présent texte désigne également les femmes et les hommes.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à l'adresse mstpierre@municipalite.amherst.qc.ca, par courrier ou encore en personne à la réception de l'hôtel de ville en indiquant clairement « poste de patrouilleur nautique » avant le vendredi 24 mai 2019 à 12h00.

9. RÈGLEMENTS SUR LES LAVAGES DE BATEAUX (532-19)

À la demande des associations de lacs, le règlement sur les lavages de bateaux a été révisé.

Dans le but de diminuer la propagation des plantes nuisibles par le déplacement des embarcations d'un plan d'eau à un autre, le lavage des bateaux sera obligatoire pour tous les utilisateurs des descentes publiques de la municipalité d'Amherst.

Ce nouveau règlement est le fruit de plusieurs rencontres avec les associations de lacs dont leur plan d'eau comporte une descente publique. Une séance d'information publique a également eu lieu le 2 mars 2019 au centre Cyril Garnier pour faire connaître le projet ainsi que de recueillir les commentaires des riverains de la région. Le projet étant maintenant adopté, voici les grandes lignes.

- Tout utilisateur d'embarcation doit faire laver cette embarcation, moteur et remorque, dans un poste de lavage désigné par la municipalité et être en possession d'un certificat de lavage valide avant la mise à l'eau.
- Tout utilisateur d'embarcation doit obtenir une vignette, de couleur différente selon le statut de l'utilisateur, et l'apposer sur le coin supérieur droit (tribord) de la poupe.



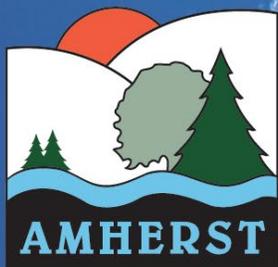
- Le lavage obligatoire s'applique aux embarcations motorisées. En ce qui concerne les autres types d'embarcations, le lavage est fortement recommandé.
- Sous certaines conditions, une exemption de lavage peut être demandée, après avoir signé une attestation d'exemption de lavage d'embarcation. Par exemple, un utilisateur qui remise son embarcation sur son terrain pour la saison hivernale peut demander une attestation d'exemption de lavage.
- Le coût d'un lavage est de 35 \$ sauf pour les non-résidents dont le coût est de 70 \$.
- La vignette est renouvelable annuellement au coût de 35 \$.
- Une carte d'abonnement annuelle est disponible pour certains utilisateurs, dont les pêcheurs au coût de 80 \$.
- Un dépôt remboursable de 100 \$ est demandé lors du prêt de la clé d'accès.
- Nous prévoyons implanter le système de réservations de lavage par le site web de la municipalité dans les plus brefs délais. Les frais seront payables par carte de débit ou crédit seulement.
- Une patrouille nautique sera effective cet été dans le but d'informer les utilisateurs et riverains de l'application de ce nouveau règlement.

C'est dans le but de lutter contre l'arrivée de plantes exotiques envahissantes telles que le myriophylle à épis et afin d'assurer la protection et la conservation des plans d'eau que les associations ont demandé une refonte du règlement sur les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau désignés. Ce règlement, no : 532-19, étant maintenant en vigueur, nous comptons sur la collaboration des utilisateurs d'embarcations pour nous aider tous à contrer la propagation des dites plantes nuisibles.

Vous avez accès au règlement sur le site web <http://municipalite.amherst.qc.ca/actualites/> sous les onglets *administration et finances* et *règlements et politiques*.

Robert Laperrière, conseiller district 3, lac de la Décharge et lac Cameron





Règlement 532-19
Lavage d'embarcations
MOTORISÉES OBLIGATOIRE



Lavage d'embarcations
fortement recommandé



***Tous les utilisateurs doivent obligatoirement
faire laver leurs embarcations motorisées***

Lavage sur réservation en ligne seulement :
www.municipalite.amherst.qc.ca



Jusqu'à
2 000 \$

La mise à l'eau d'une embarcation ailleurs qu'aux descentes publiques reconnues est strictement interdite (Article 4)



8. POMPIER À TEMPS PARTIEL

Pour les postes incendie suivant :

Canton d'Amherst
Canon d'Arundel
Huberdeau
La Conception
Lac-Supérieur
La Minerve
Montcalm
St-Faustin-Lac-Carré



La Régie incendie Nord Ouest Laurentides recherche actuellement des candidatures pour compléter son équipe de pompiers à temps partiel. Située dans les Laurentides, la Régie incendie est composée du territoire des municipalités du Canton d'Amherst, du Canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, soit un territoire de 1 490,45 km² desservant une population de plus de 11 758 résidents permanents.

Description et responsabilité

Sous l'autorité du directeur de la Régie incendie, le candidat choisi sera appelé, notamment, à participer aux opérations de lutte contre l'incendie, à intervenir lors de diverses situations d'urgence, à effectuer du travail au poste incendie, à participer aux opérations de sauvetage de sinistrés, à participer aux activités d'entretien du poste incendie, des véhicules et des équipements ainsi qu'à participer aux activités de formation et aux activités en prévention des incendies. Lors de situations d'urgence, le candidat pourra être appelé à intervenir en assistance pour une autre municipalité ou un autre district de la Régie incendie.

Exigences

- Détenir un certificat de formation en sécurité incendie « Pompier I » ou s'engager à suivre cette formation selon les modalités et les délais prévus par la Régie incendie et conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;
- Sera considéré comme un atout : détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en sécurité incendie;
- Avoir de la disponibilité;
- Détenir un permis de conduire valide et s'engager à acquérir la classe 4A pour les véhicules d'urgence dans les six (6) mois suivants l'embauche;
- Être capable de travailler sous pression, être vif d'esprit, fiable, autonome, être capable de prendre des initiatives et être capable de travailler en équipe;
- Être en bonne condition physique et être disposé à se soumettre à un examen médical;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire;
- Demeurer dans le secteur associé au poste d'incendie, et ce, dans les limites du territoire de la Régie incendie.

Conditions de travail

- Poste à temps partiel sur appel;
- Salaire et conditions selon l'entente de travail en vigueur.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre curriculum vitae

Par courriel :
info@rinol.quebec

En personne :
881 route 117, C.P. 437
Saint-Faustin-Lac-Carré
Lundi au jeudi
8 h 00 à 12 h et 13 h à 16h15

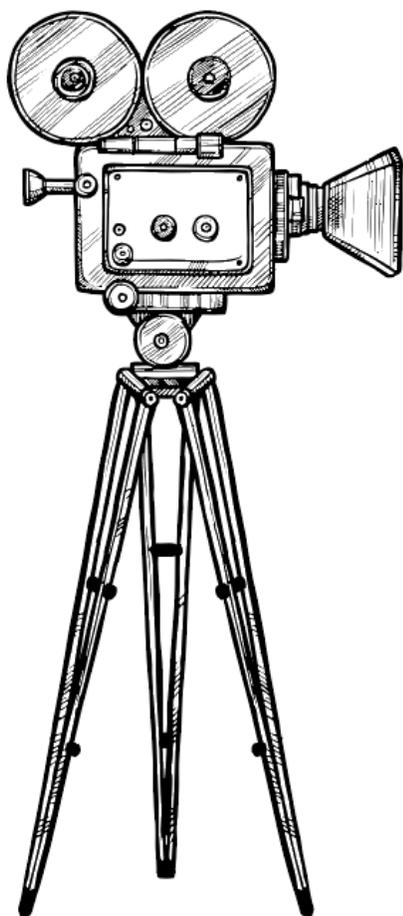
Par la poste :
Candidature au poste de pompier à temps partiel
Régie incendie Nord Ouest Laurentides
881 route 117, C.P. 437
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec)
J0T 1J2

Par télécopieur :
819 717-4327

Pour informations, veuillez communiquer avec le directeur par intérim, monsieur Mario Levert, au 819 717-4320, poste 2002.

L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte. Seuls les candidats retenus seront contactés.





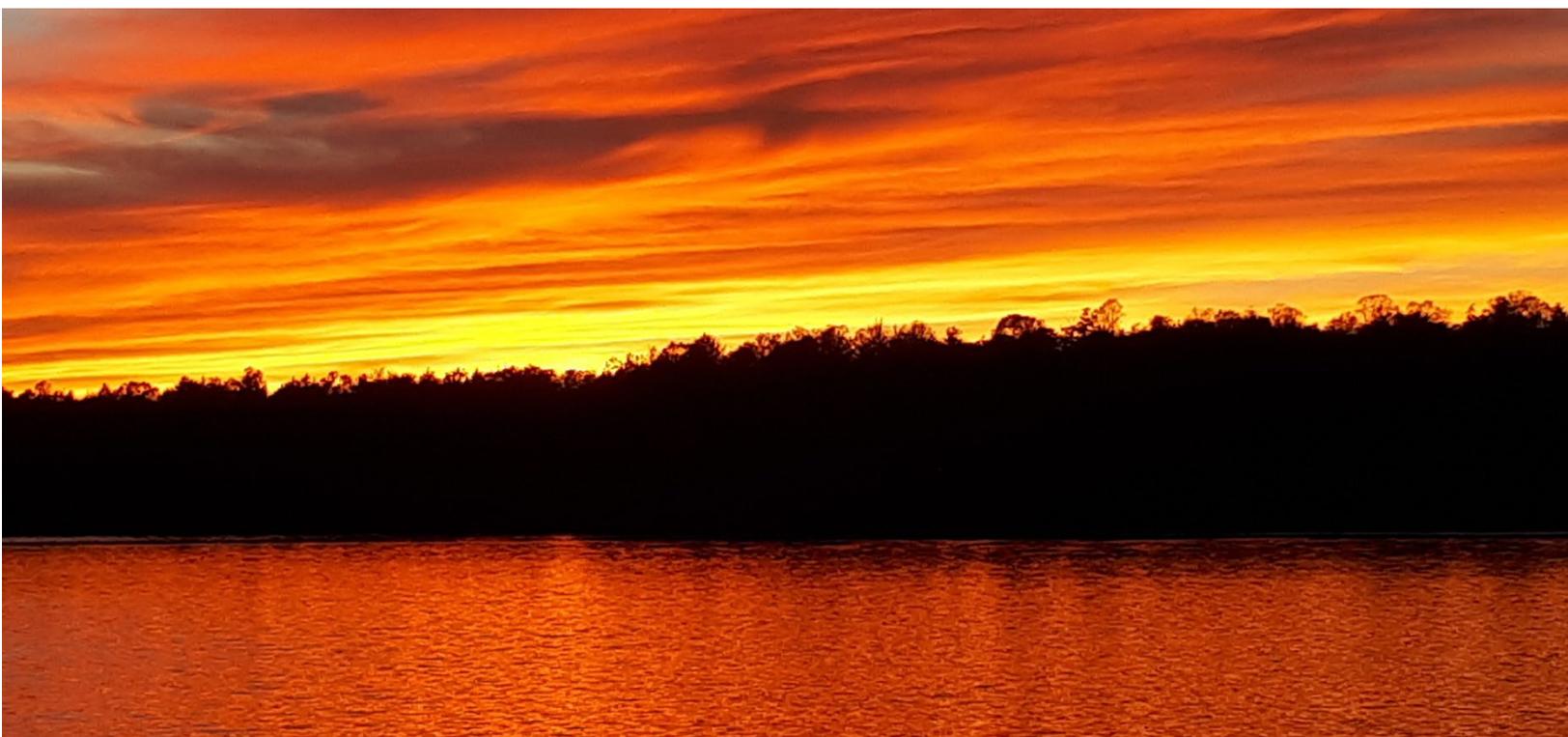
10. LE DÉMENT DU LAC JEAN-JEUNE

À la fin des années 40, de jeunes cinéastes amateurs débarquent à Vendée pour y tourner un court film de fiction : « L'histoire tragique d'un curieux bonhomme qui, vivant caché dans les bois avec un enfant, se noie alors que des scouts parviennent à libérer le garçon qu'ils croient séquestré ». Le réalisateur et le caméraman deviendront des piliers du cinéma québécois et l'un verra son image ternie par son passé. Le réalisateur Claude Jutras, appuyé par Michel Brault, tourne ici sous les noms de projet « Le Vendéen animé » et « Le Fou du lac ». Cette production sortira en 1948. Différents critiques contemporains y voient l'essence des productions à venir des deux créateurs.

Peut-être que certains citoyens pourraient nous en raconter davantage...

Le Comité du patrimoine vous réserve d'autres découvertes, mais les vôtres sont indispensables à la préservation de notre patrimoine!

Jean Sabourin
Comité du patrimoine



11. LE CONSEIL EN BREF

CONSEIL DE FÉVRIER 2019

- Autorisation d'appels d'offres - Gestion des accès de descentes publiques
- Avis de motion et présentation du projet de règlement- Règlement 532-19 établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau
- Mise au point - communication cellulaire secteur de Vendée
- Autorisation de déboursés - Achat de mannequin et casques pour les premiers répondants
- Remplacement de l'éclairage DEL pour le garage municipal
- Autorisation de déboursé pour achat d'affiches de limite de vitesse
- Présentation du Bulletin cumulatif écocentre - 2018
- Rapport RIDR 2018
- Embauche d'une coordonnatrice au camp de jour
- Partage d'une ressource en loisirs - Signature du protocole d'entente
- Demande de subvention à la Fondation Tremblant pour l'achat et l'installation de jeux d'eau
- Modification des tarifs au camp de jour 2019

CONSEIL DE MARS 2019

- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement- Règlement 533-19 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 351-02 afin d'y inclure la définition de résidence de tourisme et le règlement de zonage numéro 352-02 visant à spécifier les zones pour lesquelles l'usage résidence de tourisme sera ou non autorisé
- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement - Règlement 534-19 sur les usages conditionnels
- Autorisation de passage Gran Fondo Mont-Tremblant
- Église de St-Rémi - mandat à PLA architectes
- Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- Indexation de la rémunération du personnel et des élus
- Dépôt du bilan mensuel des premiers répondants
- Sécurité civile - Demande d'aide financière au Volet 2
- Ventes d'équipements excédentaires - Acceptation des soumissions
- Autorisation d'appel d'offres - Nivelage des chemins 2019
- Autorisation d'appel d'offres - Balayage de rues
- Bulletin cumulatif écocentre - mars 2019
- Octroi du contrat pour le contrôle des insectes piqueurs
- Demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »
- Adoption du budget de la RIMRO et de la cote part 2019
- Bibliothèque de Vendée - Achat de rayonnage et comptoir d'accueil



CONSEIL DE AVRIL 2019

- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier - reddition de comptes
- Adoption d'une politique « Municipalité amie des aînées »
- Adoption du Règlement 532-19 établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau
- Autorisation d'appel d'offres en plomberie, électricité et aménagement intérieur - Église de St-Rémi
- Acceptation des états financiers 2018
- Avis de motion - Règlement 535-19 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement
- Présentation du projet de Règlement 535-19 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement
- Dépôt bilan mensuel des premiers répondants avril 2019
- Licences radio - Procuration à la Ville de Mont-Tremblant
- Embauche et formation de premiers répondants
- Ventes d'équipements excédentaires - Acceptation des soumissions
- Nivelage des chemins 2019 - Octroi du mandat
- Autorisation d'appel d'offres - Camion Ford F350
- Bulletin cumulatif écocentre - avril 2019
- Remboursement des analyses d'eau - Association pour la protection du lac de la Décharge
- Renouvellement de la licence RBQ - Guylain Charlebois
- Frais de parcs - Lotissement H. Leggett & fils



124 rue Saint-Louis, Amherst QC J0T 2L0
municipalite.amherst.qc.ca
amherst@municipalite.amherst.qc.ca
T. : 819 681.3372 | F. : 819 687.8430